

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 15 septembre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME à Catherine GOUDOUD
Martine LEPETIT à Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY à Gaston CHASSAIN
Blanche ROUX à Nicolas BALOT
Delphine GABOUTY à Pascal BUSSIERE
Bénédicte MARCOUL-SOULIE à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Martine LEPETIT, Jean-Jacques MORLAY, Blanche ROUX, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BUSSIERE

N°2022/D/064 - **Objet :** Adoption de la charte du Plan Climat-Air-Energie (PCAET)

Nicolas BALOT informe les membres du Conseil municipal que Limoges métropole a adopté la charte Plan Climat Air Énergie (PCAET) en mars 2021.

Elle invite les Conseils municipaux de l'agglomération à délibérer sur l'adoption de la charte et à remplir son contenu sur le niveau d'adhésion.

A la fois stratégique et opérationnel, le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie à savoir :

- la réduction des consommations d'énergie, de la précarité énergétique, des émissions de gaz à effet de serre (GES), des émissions de polluants atmosphériques
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique
- le développement des énergies renouvelables,
- le renforcement de la capacité du territoire à séquestrer le carbone.

Le PCAET constitue la réponse opérationnelle des territoires aux enjeux internationaux de lutte contre le réchauffement climatique, de décarbonation du mix énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Il fixe pour le territoire les objectifs suivants :

| A l'horizon | 2026 | 2030 | 2050 |
|---------------------------------------|-------|------|-------|
| Émissions de GES | -29% | -37% | -69% |
| Consommation d'énergie | -22% | -28% | -53% |
| Émissions de polluants atmosphériques | -15% | -18% | -34% |
| Production d'énergies renouvelables | +42 % | +73% | +150% |

Afin d'initier une véritable dynamique participative et territoriale, Limoges Métropole a élaboré une « charte d'engagements des partenaires » du PCAET.

Ouverte à tous les partenaires du territoire (collectivités, entreprises, associations...), elle a pour objectif de promouvoir le PCAET et de faire adhérer le plus grand nombre d'acteurs locaux à ses objectifs.

Elle propose ainsi 3 niveaux d'engagements permettant au signataire de concrétiser son engagement dans l'atteinte des objectifs du PCAET et de contribuer ainsi à la transition énergétique et climatique du territoire de Limoges Métropole :

- Le niveau 1, « j'adhère » permet au signataire de devenir acteur du PCAET en intégrant l'activité de sa structure dans les objectifs du PCAET
- Le niveau 2, « j'adhère, j'agis » permet au signataire de détailler les actions prioritaires qu'il met en œuvre ou va mettre en œuvre sur la période 2021-2026 dans les champs d'intervention du PCAET
- Le niveau 3 « j'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantitatifs » nécessite la rédaction d'un plan d'action annexé à la charte et détaillant les actions qui seront mises en œuvre ainsi que les objectifs de réduction de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre associées.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer au niveau 2 de la Charte d'engagement du PCAET de Limoges Métropole selon le contenu proposé dans la version annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 21 septembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.

